

Cliquez ici pour le voir en ligne



Infolettre de votre conseil municipal - juillet 2024

Il est possible de vous [abonner](#) aux différents envois de la part de la Ville : infolettres du Conseil, Infra Secteur Est, activités de loisirs et culture, procès-verbaux des séances, avis publics et ordres du jour. Tenez-vous au courant de ce qui vous intéresse, [abonnez-vous](#) !

L'infolettre de votre conseil municipal est la voix du Conseil vers les citoyens.

Faits saillants de la séance du 10 juillet 2024

Administration

Des élections partielles se tiendront dans les districts 1, 3 et 6 le dimanche 15 septembre 2024, de 10 h à 20 h. Le jour de vote par anticipation sera le dimanche 8 septembre, de 12 h à 20 h. Nous invitons les citoyens intéressés à briguer ces postes à soumettre leur déclaration de candidature au bureau de la présidente d'élection, Mme Amélie Latulippe, du 2 au 16 août 2024.

Afin de permettre aux nouveaux élus d'être présents à la séance du conseil de septembre, celle-ci est déplacée au mercredi 26 septembre 2024.

La rémunération du personnel électoral a été revue afin de l'actualiser et de l'harmoniser avec les villes environnantes. Un avis de motion est présenté et un projet de règlement est adopté à cet effet.

Les dépenses mensuelles totalisent 315 145 \$. Les montants principaux sont :

- 115 302 \$ à la ville de Châteauguay pour la quote-part de juin et juillet de la déserte policière
- 36 347 \$ à la firme Tetra Tech pour l'avancement des plans et devis du projet Infra Secteur Est
- 31 339 \$ à la firme Stantec pour les plans et devis pour des génératrices aux postes de pompage
- 29 033 \$ à la MRC du Roussillon pour la quote-part de juin

Le Conseil profite de la subvention disponible auprès du Fonds culturel régional de la MRC du Roussillon pour apporter des améliorations à la salle Adolphe-Leduc de l'hôtel de ville.

M. Réjean Labrie, conseiller du district 2, devient l'élu responsable des ressources humaines. Il est nommé maire suppléant pour la prochaine période de trois mois.

Le Conseil donne le mandat au directeur général de renouveler le site internet de la Ville afin de le moderniser et surtout, de le transférer sur une plateforme plus universelle et plus conviviale.

Le règlement 2024-544 déterminant les modalités de publication des avis publics est adopté. Ce règlement prévoit la publication des avis publics sur le babillard à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site web, sans pour autant empêcher leur publication dans *La Vague*.

Urbanisme

À la suite des recommandations du Comité consultatif de l'urbanisme (CCU), trois demandes d'approbation de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) sont acceptées sous réserve de certaines conditions et un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) est accepté sous réserve de certaines conditions.

Le règlement 2024-543 remplaçant le règlement 2012-418 sur les branchements à l'aqueduc et à l'égout est adopté. Les modifications visent à éliminer les eaux parasites sur l'ensemble du territoire de Ville de Léry et permettre une saine gestion et la bonne utilisation des réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout. À cet effet, ce règlement prévoit notamment l'installation d'un compteur d'eau dans toutes nouvelles constructions.

Travaux publics

Il y aura exceptionnellement une collecte de branches d'ici la fin du mois de juillet. Les prochaines collectes auront lieu tel que prévu au calendrier de la MRC, soit au courant des semaines des 15 septembre et 13 octobre. La Ville offre un tarif avantageux aux citoyens voulant une collecte supplémentaire.

Loisirs

Plaisants accès à tous les Léryverains à notre magnifique lac Saint-Louis !

1. Deux installations pour permettre la mise à l'eau d'embarcations non motorisées sont disponibles : une au quai municipal et une au quai saisonnier sur la rue [Du Manoir dans la Presqu'Île Asselin](#). Nous remercions chaleureusement notre équipe du Service des travaux publics pour leur excellent travail permettant un accès à l'eau sécuritaire pour tous !

2. [Location gratuite de kayaks et de planches à pagaie](#)
Depuis le samedi 22 juin, durant toutes les fins de semaine de l'été et incluant les jours fériés des 24 juin, 1er juillet et 2 septembre, de 10 h à 17 h, les citoyens de Ville de Léry ont maintenant à leur disposition des planches à pagaie, des kayaks doubles et simples et des kayaks de pêche. Selon la demande, l'équipement pourra être augmenté. De plus, une mise à l'eau stable pour kayak est installée pour permettre aux novices de s'initier à ce sport sans craindre de chavirer à l'embarquement. En effet, grâce à un jeu de roulettes sur rampes, les kayaks, après que les kayakistes y soient bien installés, glissent tout doucement dans l'eau ! Réservations possibles.

Soirée-concert gratuite

La prochaine soirée-concert au quai municipal aura lieu le samedi 10 août, de 18 h à 20 h avec Charlotte Désilets, chanteuse captivante prenant ses sources dans le jazz, le rock et le blues. Ce concert est gratuit. Nous vous attendons en grand nombre... et n'oubliez pas vos chaises ! [Tous les détails sur le site web](#).

Communauté

Le samedi 17 août prochain, la 17e édition de l'évènement vélo de la sclérose latérale amyotrophique (SLA) empruntera le chemin du Lac-Saint-Louis. 100 participants rouleront en groupe de 10 à 15 personnes, entre 9 h et 17 h.

Mme Liette Lamarre, conseillère du district 5 donne les dernières nouvelles dans le dossier MADA.

Club de marche

Notre groupe de marcheurs part tous les lundis matin à 9 h 30, de l'hôtel de ville. Tous sont les bienvenus quelles que soient la distance que vous souhaitez parcourir ou votre vitesse de marche.

Programme intégré d'équilibre dynamique (PIED) Nous sommes heureux d'annoncer que Ville de Léry sera l'hôte du programme PIED l'automne prochain. Ce programme gouvernemental gratuit en prévention des chutes s'adresse aux aînés autonomes de 65 ans et plus vivant à domicile. La session dure 12 semaines à raison de 2 rencontres par semaine (de 1 h et de 1 h 30). Les séances auront lieu à l'hôtel de ville, les mardis et jeudis à 13 h, du 10 septembre au 28 novembre. **Les places sont limitées.**

Faites-nous connaître votre intérêt au [450-692-6861](tel:450-692-6861), poste 290 ou à mada@lery.ca

Objectif de MADA : Garder nos aînés actifs, en santé et dans notre communauté le plus longtemps possible.

Une communauté qui aide ses aînés aide tout le monde.

Infra Secteur Est

Un avenant de 15 000 \$ est octroyé à la firme Tetra Tech ayant le mandat de l'élaboration des plans et devis pour le projet Infra Secteur Est. Cet avenant vise à établir le coût des travaux à faire sur les terrains privés afin de compléter notre dossier auprès du MAMH.

Informations aux citoyens

M. Gérald Ranger, conseiller du district 1, annonce à contrecœur sa démission au poste de conseiller dû à des problèmes de santé.

M. le maire Kevin Boyle remercie M. Ranger pour son engagement et son dévouement au cours de ses trois mandats et lui souhaite de se refaire une santé le plus vite possible.

M. Daniel Proulx, conseiller du district 4, invite les citoyens à profiter des élections partielles pour s'impliquer dans les dossiers municipaux qui leur tiennent à cœur.

Mme Liette Lamarre, conseillère du district 5, mentionne que la mauvaise météo durant les deux longues fins de semaine n'a pas permis aux citoyens de profiter pleinement de la location gratuite de kayaks et de planches à pagaie ainsi que des deux descentes au lac. Il reste de beaux week-ends, profitons-en!

CORRESPONDANCE

Des résolutions de plusieurs villes de la couronne sud dénonçant la hausse de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade à 150 \$ ont été reçues.

M. le maire Kevin Boyle répond aux questions soulevées lors de la séance précédente :

Ramassage des branches

Il y aura exceptionnellement une collecte de branches d'ici la fin du mois de juillet. Les prochaines collectes auront lieu tel que prévu au calendrier de la MRC, soit durant les semaines des 15 septembre et 13 octobre. La Ville offre un tarif avantageux aux citoyens voulant une collecte supplémentaire.

Vitesse sur la rue de la Gare

Des opérations de contrôle de la vitesse ont eu lieu entre les 25 et 27 juin derniers avec les résultats suivants :

- 6 h 25 de temps d'opération au total
- 4 constats d'infraction pour cellulaire au volant
- 7 constats d'infraction pour vitesse (plus haute vitesse captée° : 59 km/h dans la zone de 30 km/h, en descente vers le boul. de Léry)
- 2 constats d'infraction pour vitesse dans la zone du parc
- La moyenne des infractions se situe dans la fourchette 53-56 km/h dans la zone de 30 km/h
- Aucun véhicule capté au-delà de 60 km/h

Les agents confirment qu'il y a un surplus d'affluence probablement en raison des travaux sur Haute-Rivière.

Le nombre d'infractions versus le nombre total de véhicules empruntant la rue de la Gare est relativement faible. Ceci étant dit, les agents continueront de porter une attention particulière à ce secteur.

M. le maire Kevin Boyle informe les citoyens sur le point suivant :

Incident informatique – La Ville tient à rassurer ses citoyens et fournisseurs

À la suite d'un incident de sécurité informatique, la Ville de Léry tient à rassurer ses fournisseurs et, par extension, sa population à l'effet que les données de la Ville et celles des citoyens n'ont aucunement été affectées. L'incident est attribuable à une intrusion dans un courriel administratif le 3 juillet, ce qui a malheureusement entraîné l'envoi de fausses factures à des fournisseurs. Consciente de l'importance d'une telle situation, la municipalité a rapidement mis en place des mesures afin de maîtriser les risques d'éventuelles conséquences et de minimiser les risques qu'un tel évènement se reproduise.

[Lire le communiqué](#)



Vidéo de la séance ordinaire du 10 juillet 2024

[Visionner](#)



Les samedis du maire

Les Samedis du maire reprendront en septembre prochain. D'ici là, M. le maire Boyle souhaite à tous de bien profiter de la belle saison dans le cadre enchanteur de notre belle ville !

Prochaine séance du Conseil

La prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le 21 août 2024.

À la fin de chaque séance, une période de questions est réservée aux citoyens. Ces derniers sont invités à les transmettre au plus tard le mercredi de chaque séance, à 11 h 30 via info@lery.ca et à mettre en copie, si désiré, leur conseiller municipal. Les élus y répondront lors de l'assemblée et l'information vous sera communiquée par la suite. Nous vous invitons à soumettre à l'avance les questions pour lesquelles vous aimeriez avoir une réponse complète à la séance du Conseil.

Pour toute information, les citoyens sont invités à communiquer avec Ville de Léry par téléphone au 450 692-6881 poste 2980 ou par courriel à info@lery.ca.



Si vous ne souhaitez plus recevoir l'infolettre de Ville de Léry,
désabonnez-vous en cliquant ici

Built with  AcyMailing